Arrêté du Gouvernement de la Communauté française fixant les thèmes des formations en cours de carrière dans l'enseignement secondaire, au niveau communautaire, pour l'année scolaire 1994-1995.

A.Gt 13-04-1994 M.B. 18-05-1994

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 16 juillet 1993 relatif à la formation en cours de carrière

dans l'enseignement secondaire, notamment son article 8;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 6 septembre 1993 portant exécution du décret du 16 juillet 1993 relatif à la formation en cours de carrière des membres du personnel des établissements d'enseignement secondaire ordinaire, notamment son article 3;

Vũ la proposition commune des comités de concertation de l'enseignement non confessionnel et de l'enseignement confessionnel du 11

mars 1904-.

Vu la délibération du Gouvernement de la Communauté française du 13 avril 1994.

Arrête

Article unique. - Les formations en cours de carrière dans l'enseignement secondaire, organisées au niveau communautaire, pendant l'année scolaire 1994-1995 concerneront les thèmes suivants :

a) la formation à la mise en oeuvre d'apprentissages centrés sur les socles de compétence et la pratique de l'évaluation formative et de l'évaluation certificative au premier degré;

l'élaboration d'outils d'évaluation formative et d'évaluation

certificative, à valeur indicative, et leur diffusion;

c) la formation à l'évaluation formative à tous les degrés et dans toutes

les formes et types de l'enseignement secondaire;

- d) la formation des enseignants chargés du cours d'éducation par la technologie, notamment dans sa contribution à l'acquisition de compétences transversales;
- e) la formation à l'évaluation et la mise à jour des connaissances des professeurs chargés des cours techniques et des cours de pratique professionnelle;

f) la formation à la communication, à la prise en compte des différences,

à la négociation et à la gestion des conflits;

g) la formation des chefs d'établissement à la gestion des ressources humaines;

h) la formation des éducateurs à la prise en charge de divers aspects de leur fonction.